

LHERMITE William
TRIHOM
BELLIPARC
37420 BEAUMONT EN VERON

Vandœuvre, le 28/06/2024

Département Formation

Contact : secretariat.cnh@inrs.fr

Objet : Demande d'habilitation Echafaudage de pied - R408 / 1

Madame, Monsieur,

Faisant suite à la demande d'habilitation de votre entité au dispositif de formation suivant :

Prévention des risques liés au montage, au démontage et à l'utilisation des échafaudages de pied 1

et à l'examen de votre dossier par votre entité instructrice et par la Commission Nationale d'Habilitation qui s'est réunie le 26/06/2024, nous avons le plaisir de vous informer que votre entité :

est habilitée à dispenser des formations jusqu'au 30/09/2029.

sous réserve du respect du cahier des charges établi par le réseau prévention. Pour cette période, il vous est attribué le n° d'habilitation suivant :

H33797/2019/Echafaudage de pied - R408-1/O/11

Les contestations et voies de recours à la présente décision font l'objet de précisions dans le cahier des charges joint au dossier de demande d'habilitation.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Gérard Moutche

Chef du département Formation de l'INRS.



Liste des plateformes référencées
pour l'habilitation
H33797/2019/Echafaudage de pied - R408-1/O/11
Valable jusqu'au 30/09/2029

Liste des plateformes valides au 28/06/2024

Nom de la plateforme	Adresse postale	Date de validation CNH
57970 YUTZ	57970 YUTZ	30/09/2019
59820 GRAVELINES	59820 GRAVELINES	30/09/2019
57190 FLORANGE	JMG Formation 2 Rue d'Alsace 57190 FLORANGE	26/06/2024
37420 BEAUMONT EN VERON	Belliparc Véron Sud Rue Yvette Cauchois 37420 BEAUMONT EN VERON	26/06/2024

Gérard Moutche
Chef du département Formation de l'INRS.



LHERMITE William
TRIHOM
BELLIPARC
37420 BEAUMONT EN VERON

Vandœuvre, le 30/06/2023

Département Formation

Contact : secretariat.cnh@inrs.fr

Objet : Demande d'habilitation Echafaudage roulant - R457 / 1

Madame, Monsieur,

Faisant suite à la demande d'habilitation de votre entité au dispositif de formation suivant :

Prévention des risques liés au montage, au démontage et à l'utilisation des échafaudages roulants
1

et à l'examen de votre dossier par votre entité instructrice et par la Commission Nationale d'Habilitation qui s'est réunie le 29/06/2023, nous avons le plaisir de vous informer que votre entité :

est habilitée à dispenser des formations jusqu'au 29/06/2028.

sous réserve du respect du cahier des charges établi par le réseau prévention. Pour cette période, il vous est attribué le n° d'habilitation suivant :
H31472/2023/Echafaudage roulant - R457-1/O/11

Les contestations et voies de recours à la présente décision font l'objet de précisions dans le cahier des charges joint au dossier de demande d'habilitation.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Gérard Moutche
Chef du département Formation de l'INRS.

